



AVIS DE COURSE « LES ZEBRES EN RANCE»

Les 13 et 14 Mai 2023 en RANCE

GRADE 5A - Organisé par la SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.
- 1.5 Les règles de la jauge classique (JCH, grément Marconi et Aurique et cotres-pilotes), IRC, OSIRIS, Muscadet, et autres séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12H00 le 7 Mai 2023 au secrétariat de la SNBSM (Quai Bajoyer). L'annexe parcours des IC pourra être mise à jour jusqu'à 9h00, le jour de chaque régata.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles à la même date en version électronique à l'adresse www.snbsm.com et sur le Groupe WhatsApp « Régata des ZEBRES 2023 » sur lequel vous serez inscrit.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.snbsm.com

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Les bateaux admis à courir sont des **MONOCOQUES** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **IRC (si au moins 5 bateaux inscrits)** : Les bateaux habitables de la jauge IRC ayant un certificat 2023(*), avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **OSIRIS 1** : Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS, avec un rating net = ou >15, ayant un certificat 2023(**), avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée..
- **OSIRIS 2** : Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS, avec un rating net <15, ayant un certificat 2023(**), avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **Les Muscadets** avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **JCH** : Les bateaux habitables de la jauge classique JCH, ayant un certificat 2023, avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.

(*) en cas d'absence de certificat IRC à jour, le bateau sera inscrit en Osiris (**),

(**) en cas d'absence de certificat OSIRIS à jour, le Groupe retenu sera le Groupe brut figurant dans la table OSIRIS 2023 sans prise en compte d'éventuels Bonus.

Les séries figurant dans le classement OSIRIS, et présentant un nombre d'engagés d'au moins 5 bateaux feront l'objet d'un classement spécifique.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 Pour chaque membre de l'équipage :

- a) La licence Club FFVoile temporaire ou annuelle valide portant mention « pratiquant », ou « compétition »,
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau Le certificat de jauge ou de rating (IRC, Osiris, ou de classe) en cours de validité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à **SNBSM - Quai du Bajoyer - 35400 – Saint-Malo**, ou bien s'inscrire en ligne sur le site internet **www.snbsm.com**

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, le dossier d'inscription devra comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli, et les droits d'inscription acquittés.
- Une liste d'équipage avec numéros de licence (Présentation des licences FFV 2023 -annuelles ou temporaires)
- Pour les équipiers nés après le 12 Mai 2005, une autorisation parentale.
- Copie du certificat de jauge 2023 du voilier (IRC, JCH et OSIRIS) et/ou attestation 2023 d'appartenance du voilier à une classe monotype ou classique pour les autres bateaux (Muscadet, ...).

4.6 Les inscriptions reçues après le 12 Mai à 20h00 ne seront pas acceptées.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits, pour les inscriptions reçues jusqu'au 7 Mai 2023 à minuit(*) sont les suivants

Bateaux de Longueur hors tout < ou = 7 mètres : 40 € (**)

Bateaux de Longueur > 7 mètres : 60 € (**)

(*) Les inscriptions au-delà du 7 Mai seront majorées de 20€ (soit 60€ si bateau <ou = 7m et 80€ si >7m)

(**) Ce tarif inclut :

- Le stationnement dans le port de Saint-Malo le vendredi 12 Mai au soir,
- le stationnement dans le port de Plouer le samedi 13 Mai au soir,
- le pot de l'amitié le samedi 13/05 et à la remise des prix dimanche le 14/05.

Ce tarif n'inclut pas le restaurant le 13 au soir; les réservations seront à faire au moment de l'inscription

6 PROGRAMME TYPE (*)

Vendredi 12 Mai : - de 14H00 à 19h00 : Confirmation des inscriptions à l' **ATTERRAGE**

Samedi 13 Mai :

- à 10H00 et 11H00: SAS du Barrage de la Rance suivant ordre de passage défini (**)
- à 11h00 : 1^{er} signal d'avertissement – Zone Les Zèbres
- Courses à suivre ...
- à 18h00 : Fin des courses – zone Plouer
- à 19h00 : Pot de l'amitié à Plouer
- Restaurant à 20h00 à Plouer

Dimanche 14 Mai :

- à 10h00 : 1^{er} signal d'avertissement – Plouer
- Course à suivre
- à 15h00 : Fin des courses – Zone Les Zèbres
- à suivre : Passage du SAS du Barrage de la Rance
- à 18h00 : résultats et pot de l'amitié à l'Atterrage

(*) Ces horaires sont indicatifs et seront précisés dans les instructions de course.

(**) L'ordre de passages dans le SAS du Samedi sera défini la veille à l'issue des inscriptions

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

7.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement,

7.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8 LIEU

8.1 L'Annexe Zone de course fournit le plan du lieu de l'épreuve..

9 LES PARCOURS :

Les parcours proposés seront des parcours côtiers ou construits. Ils seront précisés dans les IC.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 Attention particulière

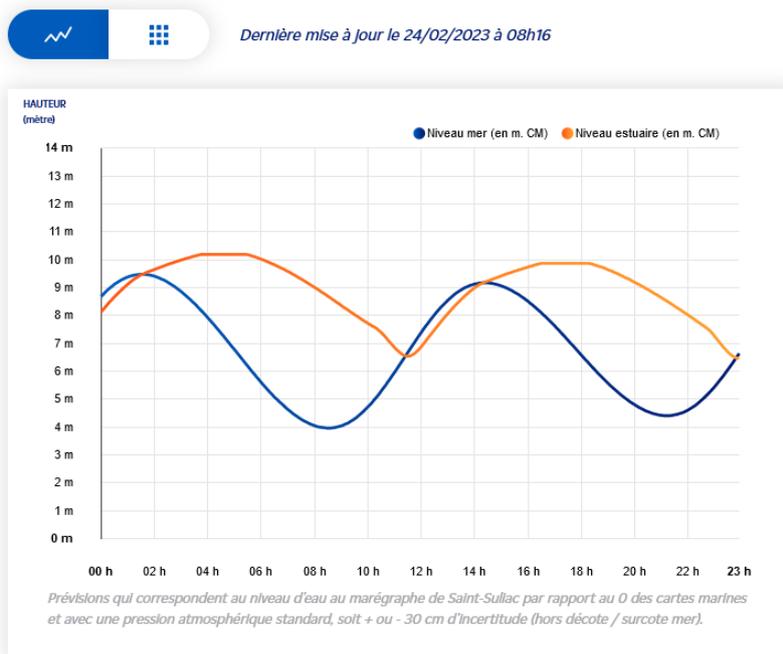
Une attention particulière sera portée au respect des ordres de passages dans les écluses du barrage de la Rance, ainsi qu'à la nécessaire courtoisie dont devront faire preuve les concurrents des ZEBRES à cette occasion.

Par ailleurs, il est rappelé que lors du séjour dans le port de PLOUER :

- Les entrées et sorties du port ne doivent pas se faire sous voile mais obligatoirement au moteur.
- La baignade dans le port est formellement interdite.

Le Comité de course se réserve le droit de porter réclamation contre tout bateau qui aurait manqué à ces règles.

Valeurs prévisionnelles journalières - 13/05/2023



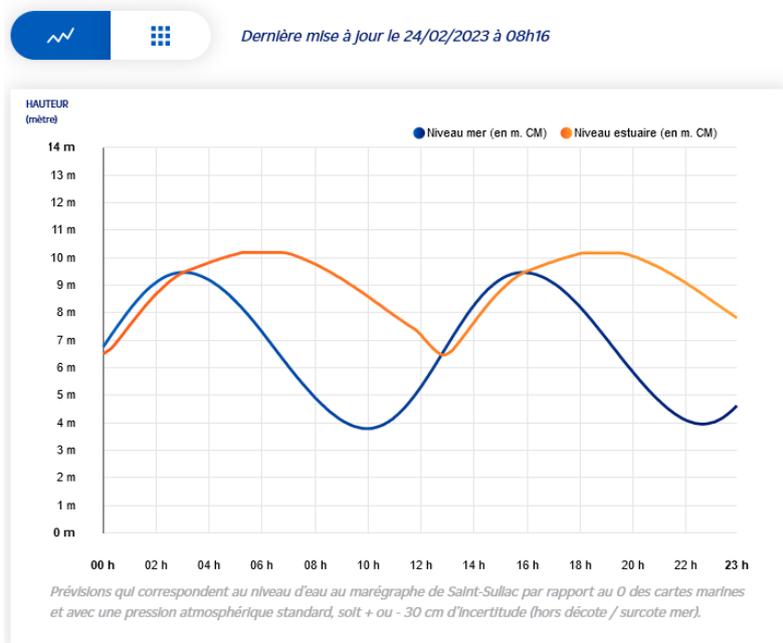
Horaires d'eclusages - 13 Mai 2023

Dernière mise à jour le 01/02/2023 à 08h10

● Sas ● Sas Incertain ● Pas de sas



Valeurs prévisionnelles journalières - 14/05/2023



Horaires d'eclusages - 14 Mai 2023

Dernière mise à jour le 01/02/2023 à 08h10

● Sas ● Sas Incertain ● Pas de sas

